



Communiqué de presse n° 10/493
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
14 décembre, 2010

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le FMI et la Banque mondiale annoncent un allègement de dette de 1,8 milliard de dollars EU en faveur du Togo

Le Fonds monétaire international (FMI) et l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale ont décidé que le Togo a atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui aboutira à un allègement de la dette du Togo pouvant aller jusqu'à 1,8 milliard de dollars EU, soit une réduction de 82 % de la dette extérieure en valeur nominale¹.

Les conseils d'administration des deux institutions² ont convenu que le pays a mis en œuvre les mesures nécessaires («déclencheurs») pour atteindre le point d'achèvement, stade auquel l'allègement au titre de l'initiative PPTE devient irrévocable et le pays bénéficie de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Les déclencheurs étaient les mesures suivantes : mise en œuvre satisfaisante du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), maintien d'une politique macroéconomique saine dans le cadre d'un programme économique appuyé par le FMI, et progrès dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la gouvernance, de la gestion de la dette et des secteurs sociaux.

Sur la réduction d'environ 1,8 milliard de dollars EU de l'encours de la dette, 47 % proviendront des créanciers multilatéraux, 50 % des créanciers membres du Club de Paris et le reste d'autres créanciers bilatéraux et commerciaux. L'allègement de dette de l'IDA, le fonds de la Banque mondiale pour les plus pauvres, atteindra 156 millions de dollars EU au

¹ La *valeur nominale* de la dette est le montant que le débiteur doit aux créanciers à un moment donné; la *valeur actualisée* de la dette est égale à la somme de toutes les obligations futures au titre du service de la dette existante (principal et intérêts), à laquelle on applique un taux d'actualisation égal au taux d'intérêt du marché. Lors des discussions sur la réorganisation de la dette, la notion de valeur actualisée est utilisée pour mesurer, de façon cohérente, la répartition entre les créanciers de la charge que constitue la réduction de la dette. On trouvera [ici](#) la définition en anglais des termes *valeur nominale* (nominal value) et *valeur actualisée* (present value) (Appendix III--Glossary of External Debt Terms IMF, External Debt Statistics: Guide for Compilers and Users, (2003) IMF, Washington DC).

² Le Conseil du FMI s'est réuni le 10 décembre 2010 et celui de l'IDA, le 14 décembre.

titre de l'initiative PPTE et 564 millions de dollars EU au titre de l'IADM³. En conséquence de cet allègement de dette substantiel, le service de la dette ne représentera plus une lourde charge pour le Togo, qui pourra s'employer à redresser son économie en s'appuyant sur des finances publiques saines.

« Le fait que le Togo ait obtenu cet allègement de dette lui donne l'occasion de prendre un nouveau départ après les difficultés économiques de la crise intérieure. Nous félicitons le Togo pour ses progrès rapides dans la stabilisation économique et les réformes structurelles, qui lui ont permis non seulement d'être admis à bénéficier d'un allègement de dette, mais aussi de jeter les bases de son futur succès, a déclaré Marshall Mills, chef de mission du FMI pour le Togo. « Le Togo peut maintenant poursuivre sur sa lancée impressionnante en consacrant davantage de ses rares ressources à des priorités telles que les besoins sociaux et la remise en état des infrastructures, plutôt qu'au service de la dette. Il est tout aussi important de noter que la nette amélioration de la santé financière du pays constituera une base solide pour promouvoir son développement, en encourageant la croissance économique et l'investissement privé qui sont essentiels pour atteindre ses objectifs », a-t-il ajouté.

« Nous célébrons cette bonne nouvelle et nous félicitons le gouvernement togolais pour les efforts substantiels qu'il a déployés pour atteindre ce stade, mais nous l'engageons aussi à maintenir une politique budgétaire prudente et à améliorer la gestion de la dette », a déclaré Madani M. Tall, Directeur des opérations pour le Togo à la Banque mondiale. « Il est maintenant crucial que les ressources dégagées par cet allègement de dette soient pleinement consacrées au développement du pays, principalement dans les secteurs sociaux et dans des réformes propices à la croissance. J'engage donc les autorités à maintenir cet élan en utilisant l'allègement de dette pour réduire la pauvreté, ainsi que pour diversifier l'économie et en accroître la compétitivité. »

Le Togo devient le 31^e pays à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Le point d'achèvement marque la fin du processus PPTE pour le Togo, qui a commencé en décembre 2008 lorsque les conseils du FMI et de la Banque mondiale ont convenu que le pays avait rempli les conditions requises pour atteindre le point de décision, stade auquel les pays commencent à recevoir un allègement de dette intérimaire.

³ L'allègement de dette accordé par le FMI atteindra 0,3 million de DTS. L'allègement est calculé sur la base de l'encours de la dette contractée avant 2008, et le FMI a fourni l'essentiel de son financement après la fin de 2007.

ANNEXE (Note aux correspondants)

Initiative PPTE

En 1996, la Banque mondiale et le FMI ont lancé l'initiative en faveur des PPTE pour créer un cadre dans lequel tous les créanciers, y compris les institutions multilatérales, peuvent alléger la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés au monde afin de réduire la charge que le surendettement fait peser sur leur croissance économique et leur lutte contre la pauvreté.

À ce jour, 36 PPTE ont atteint le point de décision, dont 31 (parmi lesquels le Togo), ont atteint le point d'achèvement.

IADM

Créée en 2005, l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a pour objectif de réduire la dette des pays à faible revenu admissibles et de leur fournir des ressources supplémentaires pour les aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans le cadre de l'IADM, trois institutions multilatérales (l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Fonds africain de développement) accordent un allègement de 100 % de la dette admissible aux pays qui remplissent les conditions requises, c'est-à-dire, normalement, lorsqu'ils atteignent le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

On trouvera de plus amples informations sur le Togo à l'adresse suivante :

<http://www.imf.org/external/country/TGO/index.htm>

et sur l'allègement de dette, aux adresses suivantes :

<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/hipc.htm>,

<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/mdri.htm> et

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTDEBTDEPT/0,,contenMDK:21701931~menuPK:64166739~pagePK:64166689~piPK:64166646~theSitePK:469043,00.html>.

Coordonnées:

Banque mondiale: Alejandra Viveros, +1 202 473-4306, aviveros@worldbank.org;

FMI: Alistair Thomson, +1 202 623 6312, athomson2@IMF.org

Radio/télévision:

Natalia Cieslik, (202) 458-9369, ncieslik@worldbank.org

Jennifer Beckman, (202) 623 623 7165, jbeckman@imf.org